

Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne**Siège : 9 Ter rue Couleau B.P. 73 – 24600 RIBERAC**

Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de membres présents : 43

Quorum : 43

Séance du 5 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq juin à dix-huit heures, les membres du comité syndical, convoqués le 27 mai 2019, se sont rassemblés sous la présidence de Monsieur Jean Didier ANDRIEUX, Président, salle des fêtes de la commune de CELLES.

ETAIENT PRESENTS : M.MOULINIER J, M.BITTARD G, M.LAVILLE J, M.LAMY M, M.ANDRIEUX JD, Mme BITTARD G, M.PEYRONNET F, M.MONTILAUD J (suppléant de M.BAZINET D), M.BEAUVIER F (suppléant de Mme COLLARD C), M.VEDOVOTTO T, M.MICHELET P, M.LIMERAT B, M.LAFAYE F, M.AUGEIX A, Mme CHOUCHERIE G, M.ROUDEAU JP, M.DUTRONE C, M.RIBIERE P (suppléant de M.NADAL J), M.ROSSARD C, M.AUBLÉ J, M.FARGEOT D (suppléant de M.BITAUD A), M.LUCAS A, M.LACHAUD P, M.TRUFFLEY J (suppléant de Mme de ALMAIDA C), M.BONNET JC, M.GOBIN J, M.d'Arlot de CUMOND P (suppléant de Mme ROUSSIE-NADAL P), M.JOSEPH A, M.BIROT R (suppléant de M.GUEDON P) M.LAGARDE B, M.VAOUTOUR C (suppléant de M.GUILLON JP), Mme DANIEL A, M.MARTINOT C, M.SCIPION C, M.MARIAUD Y, M.BERSAC C, M.PEYROU A, M.LOURS Y (suppléant de M.BOSDEVESY M), M.CHEYRADE F, M.LAURENCON J, M.DARRAS M, M.CHABAUD JM, M.FAYE JJ.

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : M.KALBFUSS M, M.BIRKEL L, M.BONGAGE P, M.PEILLET P, M.BAZINET D, M.LASSIMOUILLAS F, Mme COLLARD C, M.BOISMOREAU P, M.COUSSY H, Mme RENAUNET C, M.BEAUDOUT JC, M.GUILLOT J, M.LEMERCIER C, Mme PERRIER REPLEIN J, M.LAURON JP, M.LAGORCE M, M.SIGNOR L, M.PETE C, M.MAGNE M, M.VOISSIERE E, M.ROMAGNY C, M.NADAL J, M.MAGNE S, M.BITAUD A, M.MORILLERE JP, M.COMIN D, M.GEREAUD JM, M.GREGOIRE A, Mme de ALMEIDA C, M.LAGRENAUDIE Y, Mme ROUSSIE-NADAL P, M.DENOST R, Mme PRAT B, M.MARQUET JL, Mme BOUGON CELERIER L, M.GUEDON P, M.DAUGROIS JW, M.ROUSSEAU M, M.ANDREU M, M.GUILLON JP, M.MONTERA P, M.GENDRON T, M.CARRON M, M.PAPON A, M.JUILLIEN W, M.DUSSUTOUR N, M.DELFAUD JP, M.BORIE A, M.BOSDEVESY M, M.LACOUR F, Mme de COURCEL A.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance monsieur René BIROT. Monsieur René BIROT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est désigné pour occuper cette fonction qu'il a acceptée.

DECISION N°21_2019_06

Objet : Déclaration d'Intérêt Général relative aux actions inscrites au Plan Pluriannuel de Gestion Unique de la Dronne et enquête publique préalable

Monsieur le Président précise aux membres du Comité Syndical que suite à la validation du programme pluriannuel de gestion unique de la Dronne (PPGU) réalisé dans le cadre de l'exercice de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations définie par les items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement (délibération 20_2019_06), le Syndicat doit être habilité à prendre en charge ce programme compte tenu de la nature des interventions projetées.

Le Syndicat est assujéti à une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) des travaux, conformément aux dispositions fixées par l'article L211-7 du Code de l'Environnement et par l'article L215-15 du Code de l'environnement relatif aux opérations d'entretien groupé.

C'est pourquoi, le Président propose de recourir à une déclaration d'intérêt général d'une durée de cinq ans renouvelable cinq ans et de solliciter à cet effet les Préfets de Dordogne et de Charente. Le Président propose également de solliciter les Préfets de Dordogne et de Charente en vue de l'ouverture d'une enquête publique préalable à la DIG des travaux afin d'obtenir à cette issue, l'autorisation de réaliser l'intégralité des interventions prévues dans le programme pluriannuel de gestion unique de la Dronne conformément aux prescriptions du dossier de DIG.

Ceci exposé, le Comité Syndical est invité à se prononcer.

Le Comité Syndical ayant délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **d'adresser** à Monsieur le Préfet de Dordogne et à Monsieur le Préfet de Charente toutes les pièces nécessaires à la satisfaction de la procédure de demande de DIG et de dossier Loi sur l'Eau.

- **de solliciter** auprès de Monsieur le Préfet de Dordogne et de Monsieur le Préfet de Charente le bénéfice d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour le Plan Pluriannuel de Gestion Unique de la Dronne.

- **de solliciter** Monsieur le Préfet de Dordogne et Monsieur le Préfet de Charente pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la DIG des travaux.

- **d'autoriser** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette procédure et de signer tous les actes s'y rapportant.

- **de prendre en charge** les frais inhérents au déroulement de la procédure, y compris les frais relatifs à l'enquête publique.

- **de solliciter** les partenaires financiers pour attributions des aides maximum relatives aux frais inhérents au déroulement de la procédure.

AR PREFECTURE

024-200048882-20190605-21_2019_06-DE
Reçu le 14/06/2019

N°21_2019_06

- **d'indiquer** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ont signé au registre les membres présents

Pour expédition conforme

Le Président

A circular official stamp of the Tribunal Administratif de Bordeaux is partially visible behind the signature. The stamp contains the text "Tribunal Administratif de Bordeaux" and "1900". The signature is written in blue ink over the stamp.

Jean Didier ANDRIEUX